REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
Canton de Bernay

Commune Nouvelle de
MESNIL-EN-OUCHE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

Date du Conseil Municipal :	**15 novembre 2016**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**73**
Date de convocation :	9 novembre 2016	Nombre de présents :	57
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		Nombre de votants :	**64**
		Nombre d'absents :	9

L'an deux mille seize, le quinze novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BENSAID Robert, BERTHE Brigitte, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BORDEAU Jean-Pierre, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, CASSIET Daniel, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, EDY Noëlle, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, KANEB Michèle, KIFFER Daniel, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEFRILEUX Jean-Claude, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MERIMÉE Bruno, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NEEL Marie-Madeleine, OGER Leïla, PERCQ Gérard, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PROFIT Jean-François, TAVERNIER Sophie, TRIPIER Sylvie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BRIONNE Dominique (à GROULT Daniel), DORGÈRE François (à LEVILLAIN Jean-Pierre), GRAVELAIS Edith (à DUVOUX Dominique), LEPOITTEVIN Christophe (à PETIT Danièle), MESNIL Cécile (à CAPPELLE Hubert), (à PETIT Danièle), PREYRE Françoise (à VAMPA Marc), ROINSARD Roger (à FUCHÉ Fabienne).

Absents : BACKX Olivier, BÉCHET Gaétan, DESFRESNE Anthony, DEVAUX Anthony, GROULT Catherine, LEMONNIER Stéphane, MERIMÉE Maxime, SCIPION Elodie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : OGER Leïla et PROFIT Jean-François.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. N'ayant eu aucune observation, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

HARMONISATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la création de la Commune Nouvelle au 1er janvier 2016, il est nécessaire d'harmoniser les abattements et exonérations sur les différentes taxes, pour un effet sur l'année 2017.

La taxe d'aménagement est due par toute personne effectuant des travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de locaux, afin de permettre à la commune le financement des réseaux et équipements publics ; c'est une recette affectée en investissement. La taxe communale s'additionne à la taxe départementale.

La taxe est calculée en fonction de la surface construite ou aménagée. Elle est notifiée au pétitionnaire avec la notification du permis de construire ou la déclaration préalable.

Les services publics, les bâtiments agricoles, certains logements sociaux ainsi que tout bâtiment de moins de 5 m² sont exonérés. Il en est de même pour la reconstruction d'un local détruit à l'identique. Un abattement de 50 % s'applique aux résidences principales (pour les 100 premiers m²), ainsi que pour les locaux artisanaux et industriels.
Les places de stationnement et piscines sont également soumises.

La commune détermine le taux de cette taxe entre 1 et 5 %, mais également les exonérations facultatives parmi celles qui sont possibles :

- abattement de 50 % sur les logements financés par un prêt à taux zéro renforcé
- exonération sur les logements sociaux non exonérés de droit
- exonération sur les locaux à usage industriel ou artisanal
- exonération sur les commerces de moins de 400 m²
- exonération sur les immeubles classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques
- exonération sur les surfaces de stationnement pour les logements aidés par l'Etat
- exonération sur les surfaces de stationnement autres que pour les habitations individuelles
- exonération sur les annexes à l'habitation (abris de jardin, pigeonniers…).

La taxe ayant été instituée dans 13 communes fondatrices de Mesnil-en-Ouche sur 16, elle doit impérativement s'appliquer sur le territoire de la Commune Nouvelle. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer un taux unique de 1,2 % permettant à la Commune Nouvelle de maintenir le produit fiscal issu de cette taxe en l'étendant à tout le territoire. Il propose d'adopter l'ensemble des exonérations possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (59 voix pour, 0 contre, 5 abstentions) :

- d'harmoniser la taxe d'aménagement au taux de 1,2 % sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle ;
- d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme :
  - les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;
  - dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) ;
  - les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 ;
  - les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
  - les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
  - les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;
  - les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles ;
  - les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;
  - les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique, pour les communes maîtres d'ouvrage.

ACQUISITION DE MATÉRIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUMESNIL

Pour permettre le fonctionnement des services d'éducation, enfance et jeunesse, mais également disposer du matériel nécessaire aux services administratifs et techniques, M. le Maire propose de procéder à leur acquisition à leur valeur nette comptable (amortissements annuels déduits). Il s'agit de :

N° inventaire 3CB	Désignation	Date acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette comptable	Prix d'achat
21571-15	Voiture Citroën Némo blanc	02/04/2010	12 177,30	0,00	5 000,00
21571-22	Voiture Peugeot Partner blanc	21/11/2013	16 085,99	6 434,99	6 434,99
21578-06	Groupe électrogène 4500 avec chariot	15/02/2002	1 954,50	0,00	0,00
21578-17	Tondeuse Honda	30/03/2010	2 278,98	0,00	0,00
21578-22	Nettoyeur haute pression thermique	26/03/2014	1 290,00	774,00	774,00
2158-15	Tente mini-marabout	10/06/2010	876,67	0,00	0,00
2158-16	Grilles expo et chariot	30/09/2010	1 602,64	0,00	0,00
2181-01	13 ordinateurs et accessoires ENR	31/08/2010	12 141,56	0,00	0,00
2183-02	Matériel administratif bureaux	01/01/1996	13 924,62	0,00	0,00
2183-03	Matériel administratif bureaux	01/01/1997	4 418,00	0,00	0,00
2183-08	Matériel administratif bureaux	07/12/1998	858,60	0,00	0,00
2183-20	Télévision, magnétoscope, chaîne hifi	28/07/2000	1 260,45	0,00	0,00
2183-29	Photocopieur Ricoh Aficio	02/10/2003	11 316,55	0,00	0,00
2183-31	2 ordinateurs, écrans, imprimantes, logiciels	10/06/2004	11 316,09	0,00	0,00
2183-32	Appareil photo numérique	13/07/2004	572,29	0,00	0,00
2183-33	Fax et destructeur	11/10/2004	1 713,87	0,00	0,00
2183-34	Ordinateur, vidéoprojecteur, imprimante	15/10/2004	4 050,85	0,00	0,00
2183-35	Machine à plastifier	06/12/2004	578,94	0,00	0,00
2183-37	Balance intégrale	12/05/2005	1 614,60	0,00	0,00

2183-39	Enregistreur numérique	23/01/2006	1 614,60	0,00	0,00
2183-43	Copieur NRG MP2510	05/09/2007	2 906,28	0,00	0,00
2183-44	15 ordinateurs, écrans et imprimante	08/10/2007	14 955,23	0,00	0,00
2183-45	Ordinateur Athlon X2	28/03/2008	1 001,00	0,00	0,00
2183-47	Vidéoprojecteur et ordinateur	29/09/2009	1 687,07	0,00	0,00
2183-48	Photocopieur Ricoh MPC2800	10/11/2009	7 594,60	0,00	0,00
2183-49	Photocopieur DC2222	10/05/2010	2 511,60	0,00	0,00
2183-50	Photocopieur DC2222	10/05/2010	2 511,60	0,00	0,00
2183-51	Ordinateur Samsung R730	31/05/2010	1 211,55	0,00	0,00
2183-53	Plieuse électrique	13/04/2012	627,30	125,46	125,46
2183-54	Imprimante Brother MFC9460CDN	23/05/2012	722,38	0,00	0,00
2183-55	Vidéoprojecteur EX610ST	13/07/2012	1 604,43	0,00	0,00
2183-56	Ordinateur HP PRO3500MT	07/09/2012	992,56	0,00	0,00
2183-57	Ordinateur HP 3500MT + logiciel compta	11/06/2013	7 032,59	0,00	0,00
2183-58	Ordinateur portable Asus X55AS	17/10/2013	824,30	0,00	0,00
2183-59	14 ordinateurs + accessoires ENR	17/10/2013	11 582,67	0,00	0,00
2183-60	Matériel informatique et formation logiciel	17/04/2014	2 856,00	952,00	952,00
2183-61	14 ordinateurs + accessoires ENR	10/10/2014	7 631,81	2 543,93	2 543,93
2183-62	Ordinateur enseignant	10/10/2014	521,39	173,79	173,79
2183-63	Ordinateur pour garderie	07/11/2014	973,51	324,51	324,51
2183-64	Aménagement de poste centre de loisirs	22/04/2015	1 158,67	772,45	772,45
2183-65	Ecran et vidéoprojecteur école	22/04/2015	651,34	434,23	434,23
2183-66	Mobilier école	19/05/2015	1 752,77	1 168,51	1 168,51
2183-67	3 ordinateurs complets bureaux	18/02/2016	3 627,61	3 627,61	3 627,61
2183-68	3 ordinateurs portables école	15/07/2016	2 145,86	2 145,86	2 145,86
2184-01	Mobilier bureau centre de loisirs	27/07/2000	1 968,79	0,00	0,00
2184-02	Mobilier salle de restauration centre de loisirs	27/07/2000	7 249,58	0,00	0,00
2184-03	Mobilier salle d'exercice centre de loisirs	27/07/2000	1 842,80	0,00	0,00
2184-04	Mobilier salle de jeux centre de loisirs	27/07/2000	4 783,22	0,00	0,00
2184-05	Mobilier infirmerie centre de loisirs	27/07/2000	285,53	0,00	0,00
2184-06	Mobilier bureaux	18/06/2002	2 723,29	0,00	0,00
2184-07	Mobilier rayonnage centre de lecture	05/09/2003	4 590,87	0,00	0,00
2184-08	Armoires école Beaumesnil	04/08/2004	925,58	0,00	0,00
2184-09	Patères école La Barre-en-Ouche	16/09/2004	288,12	0,00	0,00
2184-10	Chaises et tables école Beaumesnil	16/09/2004	2 436,90	0,00	0,00
2184-11	Chaises et tables école Beaumesnil	11/10/2004	658,04	0,00	0,00
2184-12	Tables, chaises, bureau école La Barre	11/10/2004	5 559,93	0,00	0,00
2184-13	Chaises et tables école Beaumesnil	13/04/2005	471,14	0,00	0,00
2184-14	Tableaux scolaires école Beaumesnil	01/09/2005	800,60	0,00	0,00
2184-15	Vitrine affichage école La Barre-en-Ouche	01/09/2005	149,80	0,00	0,00
2184-17	Mobilier école La Barre-en-Ouche	01/09/2006	8 477,39	0,00	0,00
2184-18	Mobilier école Landepéreuse	28/11/2007	56 009,76	0,00	0,00
2184-19	Bureaux caissons et chaises bureaux	20/05/2009	2 500,36	0,00	0,00
2184-20	Armoires et chaises bureaux	20/05/2009	2 295,12	0,00	0,00
2184-21	Table ronde bureaux	14/08/2009	349,23	0,00	0,00
2184-22	Mobilier école Landepéreuse	04/09/2009	1 755,73	0,00	0,00
2184-23	Tables et chaises centre de loisirs	08/07/2010	3 652,56	0,00	0,00
2184-24	Tables et modules école La Barre-en-Ouche	07/09/2010	995,67	0,00	0,00
2184-25	Mobilier école Beaumesnil	01/06/2015	1 782,23	1 425,80	1 425,80
2184-26	Mobilier école Beaumesnil	01/06/2015	1 059,00	847,20	847,20
2184-27	Mobilier école Beaumesnil	10/09/2015	928,78	743,02	743,02
2188-02	Tentes de camping centre de loisirs	20/07/1999	2 684,54	0,00	0,00
2188-03	Tentes de camping centre de loisirs	20/07/1999	926,59	0,00	0,00
2188-04	Matériel pédagogique centre de loisirs	31/05/2000	3 515,93	0,00	0,00
2188-05	Matériel pédagogique centre de loisirs	29/05/2000	1 894,03	0,00	0,00
2188-06	Matériel pédagogique centre de loisirs	27/07/2000	4 058,64	0,00	0,00
2188-07	Matériel pédagogique centre de loisirs	27/07/2000	5 575,95	0,00	0,00
2188-08	Abri 2 pentes centre de loisirs	30/07/2001	4 544,45	0,00	0,00
2188-18	Téléphone école Landepéreuse	07/09/2007	59,90	0,00	0,00
2188-19	Matériel cuisine école Landepéreuse	19/09/2007	5 592,08	0,00	0,00
2188-20	Poubelles et corbeilles école Landepéreuse	25/09/2007	156,76	0,00	0,00
2188-21	Lot matériel cantine école Beaumesnil	25/09/2007	7 947,72	0,00	0,00

2188-22	Monobrosse école Landepéreuse	30/10/2007	978,33	0,00	0,00
2188-23	Vaisselle cantine école Landepéreuse	28/09/2007	363,54	0,00	0,00
2188-24	Tables cuisine école Landepéreuse	15/11/2007	2 200,64	0,00	0,00
2188-25	Lave-vaisselle école Landepéreuse	26/02/2008	2 750,80	0,00	0,00
2188-26	Chapiteau 6 m x 12 m	05/05/2008	13 156,00	0,00	0,00
2188-27	Chariot vaisselle école Beaumesnil	20/04/2009	1 090,75	0,00	0,00
2188-29	Sonorisation	07/04/2010	956,00	0,00	0,00
2188-30	Piano école Beaumesnil	23/04/2012	718,01	0,00	0,00
2188-31	Armoire froide école Beaumesnil	22/11/2012	2 131,87	0,00	0,00
2188-32	Lave-vaisselle centre de loisirs	26/06/2013	1 991,82	796,74	796,74
2188-33	Table entrée lave-vaisselle école Beaumesnil	23/09/2013	1 179,03	471,60	471,60
2188-34	Lave-vaisselle école Beaumesnil	23/09/2013	5 951,67	2 380,68	2 380,68
2188-35	Table sortie lave-vaisselle école Beaumesnil	23/09/2013	694,11	277,65	277,65
2188-36	Table du chef école Beaumesnil	23/09/2013	1 179,08	471,62	471,62
2188-37	Four remise en température école Beaumesnil	23/09/2013	5 997,88	2 399,14	2 399,14
2188-38	Armoire froide école Beaumesnil	23/09/2013	1 726,82	690,74	690,74
2188-39	Rayonnage et chariot école Beaumesnil	23/09/2013	1 862,00	744,80	744,80
2188-40	Mobilier cantine école Beaumesnil	24/09/2013	5 068,02	2 027,22	2 027,22
2188-41	Matériel cantine école Beaumesnil	16/12/2013	356,12	142,46	142,46
2188-42	Armoires école Beaumesnil	18/03/2014	754,58	452,74	452,74
2188-43	Rayonnage garderie école Beaumesnil	10/09/2014	124,80	74,88	74,88
2188-44	Matériel garderie école Beaumesnil	09/09/2014	2 257,57	1 354,55	1 354,55
2188-45	Bureau garderie école Beaumesnil	19/08/2014	310,62	186,38	186,38
2188-46	Mobilier garderie école Beaumesnil	15/09/2014	2 154,87	1 292,93	1 292,93
2188-47	Mobilier cantine école Beaumesnil	18/08/2014	1 013,29	607,97	607,97
2188-48	Lave-linge et sèche-linge école Beaumesnil	01/06/2015	1 998,99	1 599,19	1 599,19
2188-49	Armoire froide centre de loisirs	07/10/2015	1 585,20	1 268,20	1 268,20
2188-50	Monobrosse école Landepéreuse	14/04/2016	1 453,50	1 453,50	1 453,50
2188-51	Four remise température centre de loisirs	01/06/2016	3 597,84	3 597,84	3 597,84
TOTAL					**49 784,19**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'acquisition de tout ce matériel pour la somme totale de 49 784.19 euros.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

M. le Maire explique que le Contrat Enfance Jeunesse, initialement signé par la Communauté de Communes avec la Caisse d'Allocations Familiales, et transféré à la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, se termine en 2016. Il convient donc de signer un nouveau contrat pour la période 2016-2020.

Mme l'adjointe au Maire présente les orientations qui ont été proposées en commission éducation – enfance – jeunesse, qui a donné un avis favorable.

Ouï l'exposé de M. le Maire ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et à valider le programme d'action suivant :

- la poursuite de toutes les actions en cours : centre de loisirs, séjours adolescents, accueils périscolaires de La Barre-en-Ouche, Beaumesnil et Landepéreuse, relais assistants maternels, formations BAFA / BAFD ;
- l'extension de certaines actions : séjours adolescents ;
- le lancement de nouveaux projets : accueil ados, ludothèque, lieu d'accueil enfants parents, coordination (participation au financement des postes).

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SIVOS 2000 DU PAYS D'OUCHE

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche se substitue à la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « SIVOS 2000 du Pays d'Ouche » pour y représenter la commune déléguée d'Ajou.

Vu les statuts du SIVOS 2000 Pays d'Ouche, il appartient au Conseil Municipal de désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant, pour représenter la commune fondatrice d'Ajou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner à l'unanimité :

- titulaire : M. Jean-Jacques PRÉVOST
- suppléant : M. Stanislas WERS

AUTORISATION DE CONCLURE UN CDD D'UN AN POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

M. l'adjoint en charge du service technique informe le Conseil Municipal qu'il a reçu avec M. le Maire et M. le Directeur Général des Services tous les agents des services techniques individuellement afin de connaître leurs souhaits pour le futur et leur expliquer la mise en place de deux pôles techniques (à Beaumesnil et à la Barre-en-Ouche).

Cependant pour que la mise en place de ces pôles se fassent le mieux possible il serait souhaitable de recruter un responsable de services techniques afin qu'il coordonne tous les travaux et puisse suivre les réunions de chantier des travaux actuellement en cours.

Il est proposé de recruter cette personne en Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de recruter un responsable de services techniques pour une durée minimum d'un an.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE DE GESTION POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE

M. le Maire explique au conseil Municipal que l'assurance statutaire permet à la collectivité employeur de bénéficier d'un remboursement lorsqu'elle doit verser le salaire à des agents en arrêt maladie. Le choix de la compagnie d'assurance doit faire l'objet d'une procédure de marché public. Le Centre de Gestion de l'Eure propose d'engager une procédure groupée sur tout le département.
M. le Maire propose d'y adhérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes du centre de gestion pour l'assurance statutaires.

MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES OU DE LOISIRS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs salles appartenant à la Commune Nouvelle depuis la restitution des compétences Education Enfance Jeunesse (salle de sport et salle informatique du CLLID et une salle de classe) sont mises à disposition de différents intervenants pour des activités extrascolaires. Il sera proposé de poursuivre cette politique, par :
- le prêt aux associations qui organisent une activité sur le territoire
- la mise à disposition payante aux intervenants autre qu'associatifs pour un montant de 20 € par trimestre soit 60 € par année scolaire

CRÉATION D'UN LOGO ET D'UN SITE INTERNET

M. KIFFER et Mme DUVOUX en charge de la communication font un point sur le travail de la commission qui travaille actuellement sur les doublons d'adresses dans chaque commune déléguée, mais aussi la création d'un logo et d'un site internet pour identifier notre Commune Nouvelle.
Pour la création du logo, la commission avait proposé de contacter des écoles spécialisées, mais après contact auprès de l'une d'entre elles, ce projet ne pourra se faire car le directeur de projet était contre l'idée.
La proposition de lancer un concours avait été évoqué, mais il serait trop compliqué de rémunérer le gagnant.
Pour la création d'un site internet, la commission a visité le site de la Commune Nouvelle de Baugé-en-Anjou afin de se rendre compte des informations qui sont données à leurs habitants.
La société KREA3 est venue faire une présentation des sites actuellement réalisé par leurs soins et toutes les options que nous pouvons prendre. Nous avons reçu leur devis répertoriant toutes les options possibles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à choisir une agence de communication pour le futur logo dans la limite de 1 500 euros et différentes sociétés réalisant des sites internet dans la limite de 10 000 euros.

RÉALISATION D'UN PRET DE 139 055 €

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 139 055 € pour le financement des travaux d'investissement votés dans le cadre du budget primitif, en particulier l'aménagement de la rue Gustave Mée et création d'un parking pour l'école de Beaumesnil.

M. le Président propose au Conseil Municipal de retenir l'offre qu'il a reçue de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie avec les caractéristiques suivantes :
- montant : 139 055 €
- durée : 15 ans
- taux fixe nominal : 1,02 %
- échéances trimestrielles
- coût total du crédit = 11 086,00 €
- frais de dossier = 195 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- accepte de contracter un prêt d'un montant de 139 055 € auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie selon les conditions indiquées ci-dessus,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT « STATION D'EPURATION DE BEAUMESNIL »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le prêt n°70003107688 d'un montant de 210 000 € sur 300 mois au taux de 4,05 % a été contracté le 15 janvier 2007 par la commune de Beaumesnil (commune fondatrice de Mesnil-en-Ouche), auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine. Après le paiement de l'échéance du 15 janvier 2017, le capital restant dû sera de 150 055,69 €.

M. le Président propose au Conseil Municipal de rembourser ce prêt par anticipation, de façon à en conclure un nouveau avec un taux d'intérêt plus intéressant pour la Commune.

Ouï l'exposé de M. le Maire ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :
- de rembourser par anticipation le prêt n°70003107688 ;
- de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie un nouvel emprunt selon ces caractéristiques :
  - montant : 157 145,83 € égal au capital restant dû plus les indemnités financière et de remboursement anticipé ;
  - durée : 180 mois
  - taux fixe : 1,99 %
  - échéances trimestrielles
  - date de mise en place : 15 janvier 2017
- d'autoriser M. le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT « TRAVAUX DU BAS D'AJOU »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le prêt n°10000038416 d'un montant de 100 000 € sur 180 mois au taux de 3,18 % a été contracté le 10 juin 2014 par la commune d'Ajou (commune fondatrice de Mesnil-en-Ouche), auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine. Après le paiement de l'échéance du 11 octobre 2016, le capital restant dû sera de 89 219,07 €.

M. le Président propose au Conseil Municipal de rembourser ce prêt par anticipation, de façon à en conclure un nouveau avec un taux d'intérêt plus intéressant pour la Commune.

Ouï l'exposé de M. le Maire ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :
- de rembourser par anticipation le prêt n°10000038416 ;
- de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie un nouvel emprunt selon ces caractéristiques :

- montant : 94 852,83 € égal au capital restant dû plus les indemnités financière et de remboursement anticipé ;
- durée : 148 mois
- taux fixe : 1,99 %
- échéances annuelles
- date de mise en place : 10 février 2017

- d'autoriser M. le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT « ASSAINISSEMENT A LA BARRE-EN-OUCHE »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le prêt n°70005780193 d'un montant de 200 000 € sur 240 mois au taux de 3,95 % a été contracté le 30/12/2009 par la commune de La Barre-en-Ouche (commune fondatrice de Mesnil-en-Ouche), auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine. Après le paiement de l'échéance du 22 mars 2017, le capital restant dû sera de 133 856,38 €.

M. le Président propose au Conseil Municipal de rembourser ce prêt par anticipation, de façon à en conclure un nouveau avec un taux d'intérêt plus intéressant pour la Commune.

Ouï l'exposé de M. le Maire ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de rembourser par anticipation le prêt n°70005780193 ;
- de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie un nouvel emprunt selon ces caractéristiques :
  - montant : 140 024,93 € égal au capital restant dû plus les indemnités financière et de remboursement anticipé ;
  - durée : 144 mois
  - taux fixe : 1,89 %
  - échéances annuelles
  - date de mise en place : 22 mars 2017
- d'autoriser M. le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT « GROUPE SCOLAIRE DE LANDEPEREUSE »

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le prêt n°70002975660 d'un montant de 581 000 € sur 300 mois au taux de 4,05 % a été contracté le 29/11/2006 par la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine. Suite à la restitution des compétences en matière d'éducation, enfance et jeunesse, cet emprunt afférent à la construction du groupe scolaire de Landepéreuse a été transféré à la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche. Après le paiement de l'échéance du 15 février 2017, le capital restant dû sera de 410 091,08 €.

M. le Président propose au Conseil Municipal de rembourser ce prêt par anticipation, de façon à en conclure un nouveau avec un taux d'intérêt plus intéressant pour la Commune.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de rembourser par anticipation le prêt n°70002975660 ;
- de contracter auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie un nouvel emprunt selon ces caractéristiques :
  - montant : 429 467,88 € égal au capital restant dû plus les indemnités financière et de remboursement anticipé ;
  - durée : 177 mois
  - taux fixe : 1,99 %
  - échéances trimestrielles
  - date de mise en place : 15 février 2017
- d'autoriser M. le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82-2013 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Considérant que M. Bertrand XARDEL a occupé la fonction de Receveur municipal pour la période du 1er janvier au 7 août 2016 ;
Considérant que M. Bertrand XARDEL est remplacé par M. Didier GUERGUESSE à compter du 8 août 2016 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. XARDEL Bertrand, Receveur municipal, pour la période du 1er janvier au 7 août 2016 et à M. GUERGUESSE Didier, Receveur municipal, à compter du 8 août 2016 ;
- de leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

ADHÉSION DE LA COMMUNE NOUVELLE A DES ASSOCIATIONS

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les communes fondatrices de Mesnil-en-Ouche étaient adhérentes à différentes associations. Il appartient au Conseil Municipal de statuer sur l'opportunité de transférer chacune de ces adhésions à la Commune Nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adhérer aux associations suivantes :

- Association des Maires de France / Union des Maires et Elus de l'Eure
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Eure
- Fondation du Patrimoine
- Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer :

- la convention découverte permettant à la Commune Nouvelle de bénéficier d'un accompagnement du CAUE de l'Eure sur sa démarche de fleurissement ;
- tous documents afférents à ces adhésions.

DÉCLASSEMENT DE L'ANCIEN ARSENAL A LA BARRE-EN-OUCHE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que ce bâtiment situé rue du Verger n'est plus utilisé comme service public. Il doit en conséquence être déclassé du domaine public pour intégrer le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de déclasser l'ancien arsenal pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

DÉCLASSEMENT DES GARAGES PLACE DE LA SALLE DES FETES A LA BARRE-EN-OUCHE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les garages situés sur la place de la Salle des Fêtes à La Barre-en-Ouche ne sont plus utilisés comme service public. Ils doivent en conséquence être déclassés du domaine public pour intégrer le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de déclasser les garages situés sur la place de la Salle des Fêtes à La Barre-en-Ouche pour l'intégrer au domaine privé de la commune.

MISE EN PAIEMENT DE L'ÉLAGAGE DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Suite au problème de haies non taillées provoquant des risques sur la sécurité, rencontré dans plusieurs communes déléguées, il sera proposé au Conseil d'adopter une délibération autorisant Mmes et MM. les maires délégués à facturer la prestation au propriétaire, lorsqu'il sera nécessaire de faire intervenir une entreprise privée, après les démarches obligatoires de mise en demeure.

ORGANISATION DE « CHEVAL EN FETE »

Mme Michèle DRAPPIER, en charge de la commission vie associative informe le Conseil Municipal qu'actuellement la manifestation « cheval en fête » était organisée par la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil. Pour l'édition 2017, la manifestation pourrait être :

-soit transmise à l'Intercom Bernay, Terres de Normandie
- soit organisée par la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche
- soit organisée par l'association Pays d'Ouche en Fête, avec le soutien de la Commune Nouvelle

Après discussion, il est décidé de prendre une décision ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Ancien bâtiment de la SLAP

Mme Sylvie VIAL demande s'il serait possible d'entretenir l'ancien bâtiment de la SLAP à la Barre-en-Ouche. M. le Maire répond que nous ne pouvons pas car c'est une propriété privée et elle est en liquidation judiciaire.

Foire à tout cantonale

Mme Michèle DRAPPIER explique au Conseil Municipal que la foire à tout cantonale n'est plus organisée et qu'il serait intéressant de l'organiser sous forme de foire à tout municipale et ainsi tourner dans chaque commune déléguée. M. VANDOOREN Matthieu n'est pas d'accord avec cette idée en disant que nous n'arriverons à identifier cette fête que seulement si elle est organisée dans une seule et même commune déléguée.

M. le Maire déclare la séance levée à $22^{H}30$.

ADELINE Jean-Michel	BACKX Olivier absent	BAERT Olivier	BEAUDOIN Jérôme
BÉCHET Gaétan absent.	BENSAID Robert	BERTHE Brigitte	BERTHE Claude
BOISSIÈRE Bernard	BORDEAU Jean-Pierre	BRIONNE Dominique pouvoir à GROULT D.	BRUT Nicolas
BUONOMO Bernadette	CAPPELLE Hubert	CASSIET Daniel	COURTOUX Thomas
DECROOS Monique	DESFRESNE Anthony absent	DEVAUX Anthony absent	DORGÈRE François pouvoir à LEVILLAIN J-P
DRAPPIER Michèle	DUVOUX Dominique	EDY Noëlle	ESNOULT Catherine
FAUCHE Gérard	FUCHÉ Fabienne	GIBOURDEL Jean-Pierre	GOULLEY Martine
GRAVELAIS Edith pouvoir à DUVOUX D.	GROULT Catherine absente	GROULT Daniel	KANEB Michèle
KIFFER Daniel	LECOMTE Alexis	LEFEBVRE Pascal	LEFRILEUX Jean-Claude
LEMONNIER Stéphane absent	LEPOITTEVIN Christophe pouvoir à PETIT D.	LEVEAU Dalilha	LEVILLAIN Jean-Pierre

L'HOMME Roseline	MADELON Jean-Louis	MARIN Thierry	MARTIN Jean
MERIMEE Bruno	MERIMEE Maxime absent	MESNIL Cécile pouvoir à CAPPELLE H.	MICHOUX Jean-Pierre
MONTIER Jean-Noël	NEEL Marie-Madeleine	OGER Leïla	PERCQ Gérard
PERDRIEL Christian	PERDRIEL Daniel	PETIT Danièle	PICOT Christian
PREVOST Jean-Jacques	PREYRE Françoise pouvoir à VAMPA M.	PROFIT Jean-François	ROINSARD Roger pouvoir à FUCHÉ F.
SCIPION Elodie absente	TAVERNIER Sophie	TRIPIER Sylvie	VAMPA Marc
VAN DEN DRIESSCHE A.	VANDOOREN Bernard	VANDOOREN Mathieu	VIAL Sylvie
VIALA Alain	VITTET Gérard	VIVIEN Vincent absent	WERS Stanislas
WNUK Jean			